

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2908

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	2 700 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 700 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	2 700 000	2 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec le SNETAP-FSU, vise à recruter 50 ETPT d'enseignants d'EPS manquants.

Au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il est essentiel de renforcer la pratique sportive dès le plus jeune âge. Or, l'accès à la culture sportive est particulièrement difficile en zone rurale et le public féminin est d'autant plus oublié. Le développement de l'enseignement obligatoire de l'EPS est donc essentiel pour développer une pratique sportive accessible à toutes et tous. Nous proposons par cet amendement de porter à 400 les ETPT d'enseignants d'EPS par la réouverture du concours du CAPES EPS afin de rétablir des postes de titulaires à temps complet dans tous les lycées.

Le programme 141 est abondé de 2,7 millions d'euros.
Ces crédits sont prélevés sur le programme 214